

Date de dépôt : 3 septembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Un nouveau cadre à l'Office de l'enfance et de la jeunesse

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) est un service de santé publique chargé de promouvoir et de protéger la santé de la jeune population genevoise et de prévenir les maladies et conduites à risque.

Ce service assure la promotion de la santé et de la prévention dans les écoles. Il est sous la direction de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) au sein du DIP.

En raison de l'augmentation des effectifs dans les écoles du canton de Genève, le SSEJ manque de personnel sur le terrain de l'école : médecins, infirmier-e-s et éducateurs à la santé.

En début d'année 2014, ce service voit l'arrivée d'un nouveau chef de secteur à 80%. 40% sont aujourd'hui payés par le DEAS et 40% par l'Office du personnel de l'Etat.

Dans une année le SSEJ devra assurer 40% du salaire de ce cadre et les 40% restant seront à la charge de la DGOEJ.

- *Vu la pénurie de postes, le SSEJ a-t-il vraiment besoin d'un nouveau cadre ? Si oui, pourquoi ?*
- *Ne serait-il pas plus logique d'affecter cette ressource sur le terrain ?*
- *Pour quelle raison cette personne est-elle transférée? Est-ce un reclassement? Ou la création d'un nouveau poste pour un nouveau besoin ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) se compose de médecins répondants, d'infirmières et d'infirmiers, d'éducatrices et d'éducateurs à la santé qui assurent les prestations de protection de la santé, d'éducation à la santé et d'intervention d'urgence pour les mineurs et les jeunes adultes scolarisés dans les écoles et institutions.

Ces dernières années, le nombre d'élèves a sensiblement augmenté sans adaptation des effectifs du SSEJ. Dans ce contexte, le SSEJ privilégie le renforcement des postes de répondants médicaux et d'éducateurs de la santé lorsque cela est possible.

Par ailleurs, le SSEJ dispose actuellement de deux chefs de secteur qui assument des responsabilités hiérarchiques de respectivement 50 et 63 collaborateurs. Un des postes de chef de secteur est en cours de recrutement. Il n'est dès lors pas prévu la création d'un nouveau poste d'encadrement.

Le collaborateur, dont fait l'objet cette question urgente écrite, a été affecté provisoirement au SSEJ, dans le cadre d'un stage sous la supervision de la cellule retour au travail (CRT) rattachée à l'office du personnel de l'Etat. Cette cellule spécialisée prend en charge les situations pour lesquelles l'impossibilité d'un retour à la place de travail initiale pour des raisons médicales a été constatée et formalisée.

La CRT effectue un travail de réinsertion pour mettre en exergue les compétences et l'employabilité de la personne. Le stage, dont les objectifs sont clairement définis dans une convention et suivis par la CRT, peut, le cas échéant, aboutir à la proposition d'un emploi fixe avec transfert d'une partie du poste d'origine. Les propositions en cours d'examen concernent deux postes à repourvoir : d'une part, la fonction de médecin répondant sur le terrain et, d'autre part, celle de chef de secteur SSEJ qui permettrait de renforcer la supervision métier de la filière médicale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP